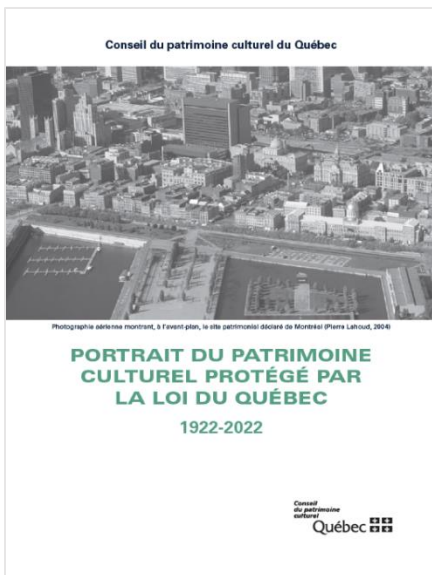


Le Conseil du patrimoine culturel du Québec lance une nouvelle publication sur le patrimoine protégé depuis 100 ans

L'année 2022 marque le centenaire de l'adoption de la première loi protégeant le patrimoine au Québec : la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique*, correspondant aujourd'hui à la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Au fil des modifications législatives apportées depuis 100 ans, de nouvelles catégories de patrimoine, de nouveaux statuts de protection et de nouveaux acteurs ont fait leur apparition. La loi a progressivement porté un regard plus large et inclusif sur la notion de patrimoine pour refléter les valeurs de la société.



À l'occasion de ce centenaire, le Conseil du patrimoine culturel du Québec met en ligne le *Portrait du patrimoine culturel protégé par la loi du Québec, 1922-2022*. Ce document inédit propose une analyse géographique, chronologique et typologique de l'ensemble des statuts accordés au cours du dernier siècle. Il se veut un outil de découverte pour le grand public et d'aide à la décision pour les spécialistes et les amateurs engagés dans la protection et la mise en valeur du patrimoine. Cette publication pose un regard rétrospectif qui permet d'établir des constats généraux et d'identifier certains enjeux en patrimoine.

Rédigé avec la collaboration d'expertes et d'experts, ce document est enrichi par des graphiques et des tableaux. Il comporte 13 chapitres abordant toutes les catégories de patrimoine présentes dans la loi actuelle : les immeubles et sites patrimoniaux, les objets patrimoniaux, le patrimoine archéologique, le patrimoine documentaire, les personnages, événements et lieux historiques, le patrimoine immatériel et, finalement, les paysages culturels patrimoniaux.

Parmi les données marquantes de ce portrait, soulignons que le patrimoine immobilier et les objets patrimoniaux représentent à eux seuls 87 % des statuts accordés à ce jour. On compte 13 sites patrimoniaux déclarés, qui est le plus haut niveau de protection prévu par la loi. Un total de 1212 immeubles et sites patrimoniaux ont été cités par les municipalités depuis 1986. Les collections d'objets patrimoniaux, incluant les biens archéologiques, rassemblent plus de 55 000 pièces protégées.

Cette publication numérique est disponible sur le site Web du Conseil du patrimoine culturel du Québec et offre un tour d'horizon à la fois complet et instructif de ce formidable patrimoine protégé depuis 1922. Elle témoigne de l'engagement et de la détermination de nombreux acteurs qui ont permis de documenter, de défendre, de protéger, de conserver et de valoriser ce riche patrimoine au bénéfice de tous et pour les générations futures.

Consulter :

[Portrait du patrimoine culturel protégé par la loi du Québec, 1922-2022](#)

[Chronologie de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec](#)